



Fonds internationaux
d'indemnisation pour
les dommages dus
à la pollution par les
hydrocarbures

Point 9 de l'ordre du jour	IOPC/MAR21/9/1	
Date	21 avril 2021	
Original	Anglais	
Assemblée du Fonds de 1992	92AES24	●
Comité exécutif du Fonds de 1992	92EC75	●
Assemblée du Fonds complémentaire	SAES8	●

COMPTE RENDU DES DÉCISIONS DES SESSIONS DE MARS 2021 DES ORGANES DIRECTEURS DES FIPOL

COMMENTAIRES DES DÉLÉGATIONS

Note du Secrétariat

Résumé:	<p>Le projet de compte rendu des décisions consolidé figurant dans le document IOPC/MAR21/9/WP.2 a été publié le mercredi 7 avril 2021, date à partir de laquelle une période de correspondance de sept jours ouvrables a été ouverte afin que les délégations puissent formuler des observations sur le document en question. La période de correspondance a pris fin à 17 heures (BST, heure de Londres) le jeudi 15 avril 2021.</p> <p>Au cours de cette période de correspondance, l'Australie et Singapour ont présenté des observations, qui sont reproduites dans l'annexe.</p>
Mesures à prendre:	<p><u>Assemblée du Fonds de 1992, Comité exécutif du Fonds de 1992 et Assemblée du Fonds complémentaire</u></p> <p>Prendre note des renseignements fournis dans le présent document.</p>

1 Introduction

- 1.1 Lors de leur réunion virtuelle de mars 2021, les organes directeurs ont décidé qu'à l'issue de la réunion le 31 mars 2021, les sessions resteraient ouvertes pendant sept jours ouvrables supplémentaires à compter de la publication du projet de compte rendu des décisions consolidé, afin que les délégations puissent formuler leurs observations par correspondance sur ce document (document IOPC/MAR21/9/WP.2).
- 1.2 Le projet de compte rendu des décisions consolidé a été publié le mercredi 7 avril 2021, et la période de correspondance a pris fin à 17 heures (BST, heure de Londres) le jeudi 15 avril 2021.
- 1.3 Les organes directeurs ont également souscrit à la proposition tendant à ce que le Secrétariat, après avoir consulté les Présidents, publie un document contenant les observations reçues pendant la période de correspondance, assorties d'une explication indiquant la manière dont il y aura été donné suite dans la version définitive du compte rendu des décisions.
- 1.4 Au cours de la période de correspondance, l'Australie et Singapour ont présenté des observations, qui sont reproduites dans l'annexe.

2 Point de vue de l'Administrateur

- 2.1 L'Administrateur a consulté les Présidents de l'Assemblée du Fonds de 1992 et de l'Assemblée du Fonds complémentaire, qui ont convenu d'accepter les observations formulées par les délégations de l'Australie et de Singapour.
- 2.2 Tenant compte des propositions de modifications à apporter au projet de compte rendu des décisions, la version définitive du compte rendu des décisions sera publiée en temps utile sous la cote IOPC/MAR21/9/2.

3 Mesures à prendre

Assemblée du Fonds de 1992, Comité exécutif du Fonds de 1992 et Assemblée du Fonds complémentaire

L'Assemblée du Fonds de 1992, le Comité exécutif du Fonds de 1992 et l'Assemblée du Fonds complémentaire sont invités à prendre note des renseignements fournis dans le présent document.

* * *

ANNEXE

COMMENTAIRES DES DÉLÉGATIONS SUR LE DOCUMENT IOPC/MAR21/9/WP.2

1 Observations sur le point 7.2 (Services d'information)

Modifications proposées par l'Australie

- 1.1 L'Australie a proposé de modifier le paragraphe 7.2.11 comme suit afin de rendre fidèlement compte de son intervention au cours de la réunion virtuelle:

Une délégation a remercié le Secrétariat du travail entrepris pour adapter le Cours d'introduction et le Cours de brève durée ~~afin de pouvoir les dispenser à distance~~ **afin de proposer d'autres modèles de dispensation**. Cette délégation a noté que l'organisation ~~de ces cours du Cours de brève durée à distance de manière virtuelle~~ serait effectuée à titre d'essai et a exprimé l'espoir que de telles possibilités de formation virtuelle continueraient d'être offertes après la levée des restrictions sur les voyages dues à la pandémie mondiale. Cette délégation a souligné la valeur particulière ~~de telles d'autres modèles de dispensation, y compris activités~~ **l'organisation du Cours d'introduction à distance**, pour les États Membres qui sont le moins en mesure d'assurer des déplacements à Londres et a souligné l'utilité des services de formation offerts par le Secrétariat tant sous forme physique que virtuelle.

2 Observations sur le point 7.3 (Nomination de l'Administrateur — Procédures)

Modification proposée par l'Australie

- 2.1 L'Australie a proposé de modifier le paragraphe 7.3.26 comme suit:

Une délégation a suggéré une autre option, à savoir une solution hybride permettant trois systèmes de vote (en personne, en ligne et par correspondance) pour tenir compte des préférences de tous les États. Une autre délégation a souligné qu'avec toute option hybride, il serait important de ~~s'assurer~~ **garantir le secret du scrutin tout en s'assurant** que chaque État ne puisse voter qu'une seule fois. Cette délégation a également demandé comment les présentations des candidats pourraient être prises en compte si les votes par correspondance s'effectuaient avant la semaine de réunion, car elle estimait qu'il s'agissait d'un élément clé du processus électoral.

Modification proposée par Singapour

- 2.2 Singapour a proposé de modifier le paragraphe 7.3.32 comme suit:

~~La délégation de Singapour~~ **Une délégation** a relevé que de nombreuses délégations avaient exprimé leur soutien aux options a) et c) et à l'utilisation du vote en ligne. Cette délégation a déclaré que le recours au vote en ligne pour la nomination de l'Administrateur la mettait très mal à l'aise. Selon elle, les options c) et d) pourraient toutes deux être utilisées avec succès et elle était convaincue qu'il y avait suffisamment de temps pour organiser un vote en personne, même si la réunion se tenait à distance. Cette délégation a également déclaré que le report d'une décision sur cette question jusqu'à une session en juillet 2021 ne devrait pas avoir pour but de suivre les décisions de l'OMI puisque les FIPOL étaient une organisation distincte. Elle a toutefois convenu que des enseignements pouvaient être tirés étant donné que les deux organisations étaient situées dans le même bâtiment.